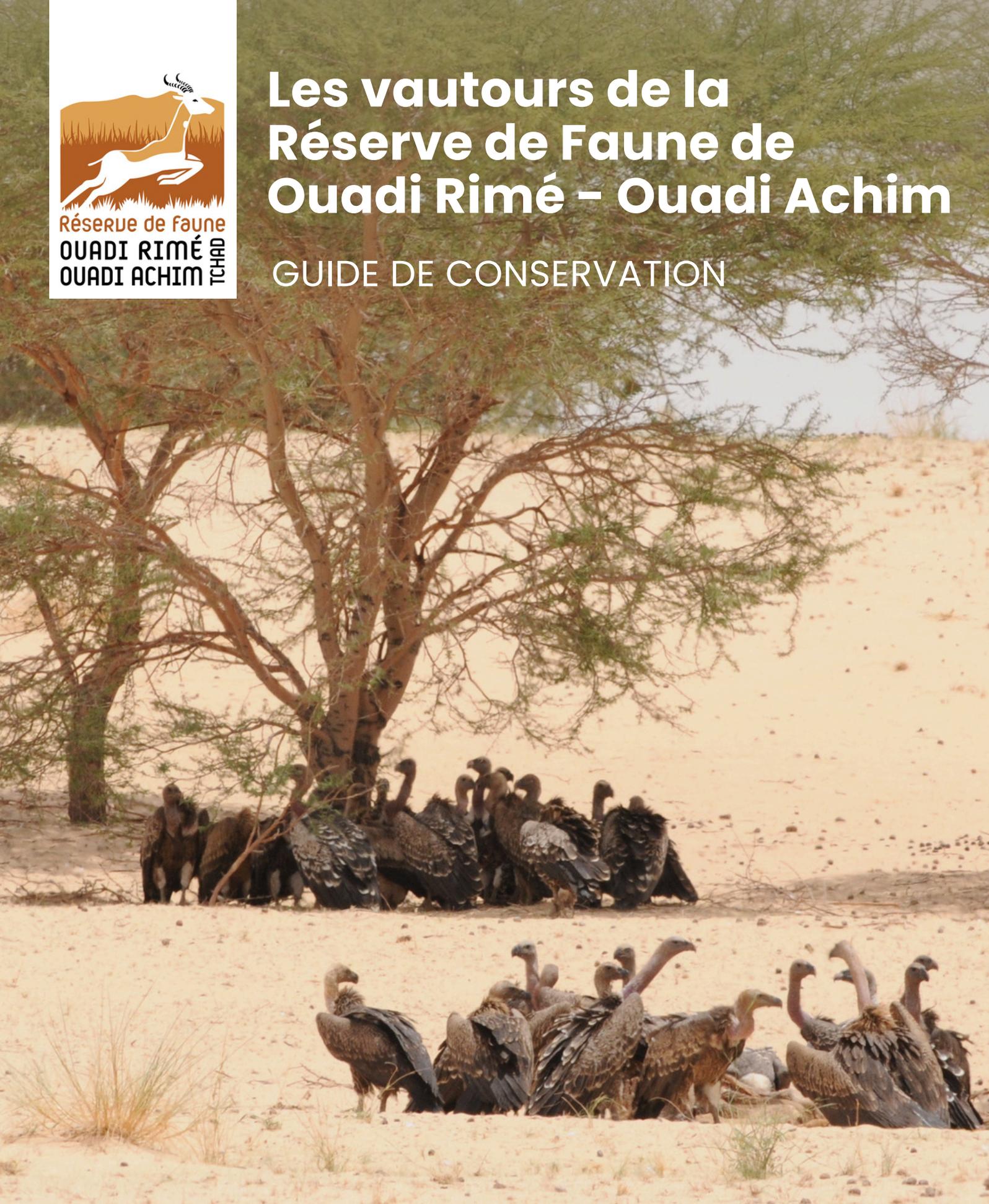


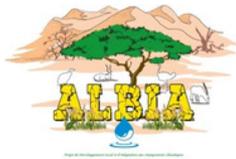
Réserve de faune
OUADI RIMÉ
OUADI ACHIM TCHAD

Les vautours de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé – Ouadi Achim

GUIDE DE CONSERVATION



Ministère de
l'Environnement,
de la Pêche et du
Développement
Durable



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Cet ouvrage a été réalisé par Sahara Conservation.

Sahara Conservation est une organisation dédiée à la conservation de la faune et la flore du Sahara et des prairies sahéliennes limitrophes, ainsi que les divers écosystèmes nécessaires à la survie de la faune et de la flore menacées de la région

Nous remercions l'ensemble des personnes de Sahara Conservation, notamment Abdoul Razack Moussa Zabeirou, John Newby, Cloé Pourchier, Habib Ali Hamit, Oumar Mahamat Annadif, Ali Mahamat, et Kher Issackha Kher pour les photos illustrant ce manuel. Nous remercions également les personnes extérieures, dont les crédits ont été mentionnés, pour leur(s) photo(s) qui ont permis de compléter ce guide.

Sa réalisation a été possible grâce au soutien du Projet de développement local et d'adaptation aux changements climatiques (ALBIA), financé par la Banque mondiale.

Citation recommandée :

Sahara Conservation (2025). Les vautours de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim. Guide de conservation. <https://bit.ly/3RZmlhA>



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LES VAUTOURS	5
Présentation	5
Le rôle des vautours.....	6
Statuts de conservation	7
Menaces	8
PROTECTION DES VAUTOURS : CADRE LÉGISLATIF	10
Au niveau international.....	10
Au niveau national.....	11
LES PRINCIPALES ESPÈCES DE VAUTOURS	12
Vautour de Rüppell	13
Vautour africain	14
Vautour oricou	15
Vautour à tête blanche	16
Vautour charognard.....	17
Vautour percnoptère ou Percnoptère d’Egypte.....	18
Palmiste africain.....	19
Vautour fauve.....	19
Fiche d’aide à l’identification.....	20
BIBLIOGRAPHIE	22
CONTACT.....	23

Équipe sur le terrain observant des vautours dans la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim



INTRODUCTION

Les vautours de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim est un guide de terrain synthétique conçu pour faciliter le travail de conservation autour de ces oiseaux.

Il fournit les informations essentielles pour connaître les principales espèces de vautours présentes dans la réserve et au-delà, leur rôle, les menaces auxquelles elles font face ainsi que les outils législatifs à disposition pour les protéger.

Il est destiné en priorité aux acteurs de la conservation mais peut être utilisé par toute personne souhaitant s'informer sur les vautours dans la région et contribuer à leur conservation.

En améliorant le niveau de connaissance et la prise de conscience à l'égard de ces oiseaux, nous agissons pour mieux les conserver.

Sahara Conservation travaille au Tchad et en particulier dans la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim (RFOROA) depuis plus de deux décennies. Pour faire face aux menaces pesant sur ces espèces, l'organisation a initié un programme dédié, basé sur le suivi régulier des populations clés, et sur la mise en place de mesures de conservation adaptées.

Sahara Conservation a ainsi compilé une base de données importante, contribuant grandement au développement des connaissances et de la documentation sur les populations de vautours dans cette partie du monde peu étudiée.

LES VAUTOURS

Présentation

Les vautours sont des rapaces diurnes caractérisés par leur régime alimentaire : ce sont des charognards qui se nourrissent majoritairement sur des carcasses qu'ils repèrent grâce à leur vue perçante. Il existe deux grandes familles appelées 'vautours', mais qui ne sont pas étroitement apparentées : les *Cathartidae* que l'on retrouve en Amérique, tandis que tous les vautours africains sont des membres des *Accipitridae* que l'on retrouve en Asie, en Europe et en Afrique.

La famille des *Accipitridae* comprend également d'autres rapaces diurnes tels que les élanions, les circaètes, les milans, etc. Au sein de cette famille, les vautours sont répartis en neuf genres, qui, à l'exception du genre *Gyps*, ne comprennent qu'une seule espèce. Il existe au total 16 espèces de vautours de l'ancien monde, dont 11 sont présentes en Afrique.

Bien que différents d'une espèce à l'autre, **les vautours ont des critères morphologiques communs et distinctifs**. Ils possèdent pour la plupart un bec puissant et un long cou déplumé ou recouvert d'un court duvet, qui leur permettent de fouiller aisément les carcasses. Contrairement à la majorité des rapaces, leur morphologie n'est pas conçue pour la chasse. Leurs pattes sont adaptées à la marche et leurs longues ailes en font d'excellents planeurs : ils utilisent les courants thermiques et économisent leur énergie, pouvant ainsi planer des heures.

Les vautours ne produisent généralement qu'un petit par an, voire deux pour certaines espèces. Dans le contexte actuel de déclin généralisé, ce faible taux de reproduction limite la croissance de leurs populations, les rendant particulièrement vulnérables.

Jusqu'à présent, **les vautours du Tchad** ont fait l'objet de peu d'études, et de nombreuses informations sur leur répartition et leur écologie restent encore méconnues. Leur aire de répartition, toutes espèces confondues, englobe la totalité du territoire, mais avec une dominance dans la moitié sud du pays.

En plus des populations résidentes, on trouve au Tchad des vautours migrateurs ou des visiteurs non reproducteurs qui viennent d'autres régions, voire d'autres continents. Huit espèces de vautours peuvent être observées au Tchad, dont la majorité de manière plus ou moins régulière dans la RFOROA. Elles sont présentées dans ce guide (pages 12 à 20).



Le rôle des vautours

Deux vautours de Rüppell, un sub-adulte (à gauche) et un adulte (à droite), se nourrissant sur une carcasse de gazelle dorcas



En se nourrissant de carcasses et autres débris, les vautours agissent comme des épurateurs naturels, fournissant des services écosystémiques d'élimination des déchets.

Les vautours sont des charognards adaptés à l'exploitation de sources d'alimentation que plusieurs autres animaux sont incapables d'utiliser. Ils arrivent à détecter et à consommer rapidement les carcasses et autres déchets organiques avant que les spores porteuses de maladies ne s'installent, aidant ainsi à lutter contre les propagations de maladies telles que la rage ou la tuberculose. L'extrême acidité de leur estomac leur permet de neutraliser les bactéries et virus des chairs en décomposition.

Si les vautours venaient à disparaître, la perte des services d'assainissement qu'ils fournissent aurait des effets écologiques, sanitaires et économiques regrettables. Ils peuvent venir à bout d'une carcasse en quelques heures seulement, un processus qui prendrait plusieurs jours en leur absence, exacerbant ainsi le risque de propagation des maladies. De plus, leur présence limite le nombre de mammifères nécrophages ou de charognards occasionnels, tels les chiens errants, moins adaptés, et dont les contacts entre individus potentiellement infectés favorisent le risque de transmission de maladie.

Les vautours mangent tout type de carcasse, qu'elles soient d'animaux domestiques ou de la faune sauvage.

Leur régime alimentaire peut varier d'une espèce à l'autre, certaines favorisant des parties de carcasses ou certains types de déchets.

Statuts de conservation

Les vautours comptent parmi les oiseaux les plus menacés.

En Afrique, leurs populations ont considérablement diminué ces dernières décennies, avec une baisse de plus de 80 % en 30 ans pour les espèces présentées dans ce guide. Dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, ce déclin atteint même 97 %, surtout en dehors des aires protégées.

Selon la Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), quatre espèces de vautours d'Afrique sont en danger critique d'extinction – la catégorie de menace la plus élevée, indiquant un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

Espèces	Catégories de la Liste rouge de l'UICN
Vautour à tête blanche <i>Trigonoceps occipitalis</i>	En danger critique (CR)
Vautour charognard <i>Necrosyrtes monachus</i>	En danger critique (CR)
Vautour de Rüppell <i>Gyps rueppelli</i>	En danger critique (CR)
Vautour africain <i>Gyps africanus</i>	En danger critique (CR)
Vautour oricou <i>Torgos tracheliotos</i>	En danger (EN)
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	En danger (EN)
Palmiste africain <i>Gypohierax angolensis</i>	Préoccupation mineure (LC)
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	Préoccupation mineure (LC)

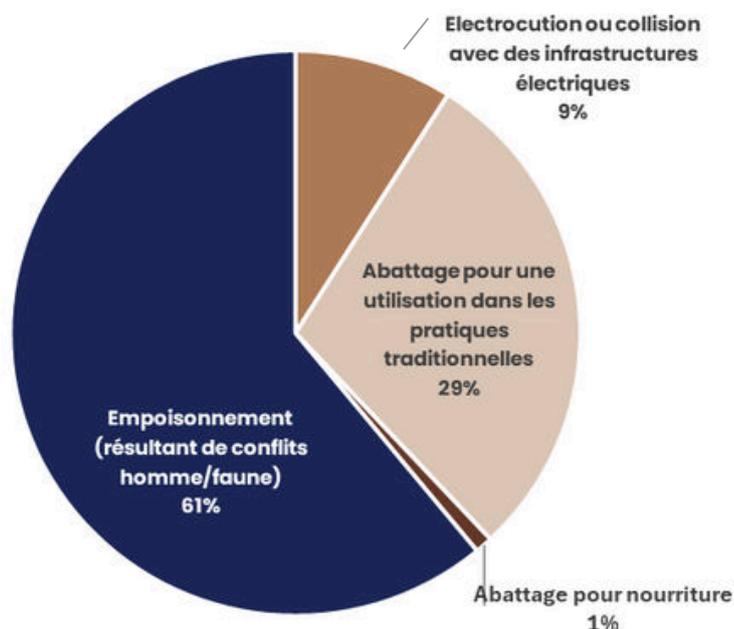
Sans la mise en place de mesures de conservation efficaces, étendues à l'ensemble de leur aire de répartition, plusieurs de ces espèces risquent de s'éteindre dans un avenir proche.



Menaces

Plusieurs facteurs peuvent provoquer la mort d'un animal, sans pour autant constituer une menace pour l'ensemble de la population. Ainsi, seuls les principaux facteurs de mortalité non naturels, qui limitent ou provoquent le déclin des populations de vautours, sont présentés ici.

Les vautours d'Afrique sont menacés par un ensemble complexe de dangers, pouvant varier d'un endroit à l'autre. À l'échelle du continent, les principales menaces sont illustrées sur le graphique ci-contre. L'empoisonnement résultant des conflits homme-faune et l'utilisation dans les pratiques traditionnelles sont les principaux facteurs à l'origine du déclin des populations de vautours, totalisant 90% des cas de mortalité. Ces deux pratiques ont été observées au Tchad.



Source : *Etat des oiseaux d'Afrique, Indicateurs pour notre environnement en mutation, Birdlife, 2018*

L'empoisonnement est la principale cause de mortalité chez les vautours en Afrique. Une seule carcasse empoisonnée peut tuer des centaines de vautours.

Il y a deux types d'empoisonnement : l'empoisonnement indirect ou involontaire, où les vautours ne sont pas visés, et l'empoisonnement ciblé, où les vautours sont tués intentionnellement.

Dans les deux cas, des appâts empoisonnés sont utilisés, généralement des carcasses de bétail, avec de la strychnine ou des pesticides synthétiques à forte dose agissant comme poison. Les vautours, par leur régime alimentaire (principalement de la viande, des tissus mous et des organes) sont des cibles particulièrement vulnérables.

Bien qu'illégales, ces pratiques sont peu contrôlées, principalement en raison de la disponibilité de substances toxiques sur les marchés d'une part et du manque de moyens pour les détecter et pour traiter le problème efficacement d'autre part. Les carcasses empoisonnées sont régulièrement laissées dans la nature, même après l'acte, affectant un large éventail d'espèces non ciblées et polluant l'environnement, provoquant des réactions en chaîne sur le long terme.

Les empoisonnements indirects sont les plus nombreux et se produisent généralement dans des situations de conflits homme-faune, en particulier lors de tentatives visant à éliminer les prédateurs, souvent des chiens errants ou des chacals.

L'un des principaux facteurs à l'origine de cas d'empoisonnement visant spécifiquement les vautours est leur utilisation dans les pratiques traditionnelles. L'utilisation d'appâts empoisonnés est une technique relativement destructrice, permettant d'attraper de nombreux vautours en une seule localité.

Enfin, dans certains cas, des braconniers empoisonnent directement des vautours pour éviter que ces oiseaux charognards ne signalent, en survolant en cercle au-dessus de la carcasse, l'occurrence d'activités de braconnage, pouvant alerter les autorités ou autres personnes. Cela concerne notamment le braconnage d'éléphants.

Carcasse d'âne, vraisemblablement empoisonnée, qui semble avoir causée la mort de vautours de Rüppell trouvés à proximité. La carcasse avait été laissée dans la nature, et demeure une source de pollution.



Carcasse de vautour oricou tué involontairement par un appât empoisonné destiné à éliminer des chacals à l'origine d'attaque sur le bétail (petit ruminant).



Carcasses de vautours de Rüppell visiblement empoisonnées et dont les têtes ont été prélevées.



Au Tchad, bien que l'utilisation de poison pour chasser ou capturer des espèces de faune soit illégal¹, **des cas d'empoisonnement** ont déjà été identifiés, y compris dans des zones protégées, dont la RFOROA (cf. photo 2).

Il est indispensable de renforcer l'application de la loi et les capacités de gestion de telles situations, et de sensibiliser les différentes parties prenantes sur les effets dévastateurs de l'empoisonnement, qui peuvent aussi constituer une menace pour les hommes, en cas de contamination de sources d'eau ou de nourriture.

Il existe également des **conflits homme-faune entre les vautours et** les éleveurs, pouvant conduire à l'abattage de ces derniers. Bien qu'incapables de chasser, ils peuvent représenter une menace pour les animaux faibles. Les mises bas peuvent être des moments critiques, la femelle et /ou les nouveau-nés étant dans l'incapacité de se défendre ou de fuir. Toutefois, une surveillance accrue du bétail peut permettre de réduire significativement cette menace occasionnelle.

Utilisations dans les pratiques traditionnelles : les parties et produits de la faune sont utilisés pour traiter toute une série de maladies physiques et mentales, ou pour apporter la bonne fortune. Avec l'augmentation de la démographie et l'amélioration des méthodes de chasse, l'impact négatif sur les populations de vautours devient de plus en plus visible. Chaque année, des milliers de vautours sont victimes de ce trafic en Afrique, avec une concentration particulièrement forte en Afrique de l'Ouest, le Nigéria représentant le principal foyer de ces pratiques. D'après les informations collectées, le Tchad sert de réservoir pour approvisionner ce marché. Les têtes de vautours semblent être particulièrement convoitées.

¹ TITRE III - DU RÉGIME DE LA FAUNE, Chapitre 4 : De l'exploitation de la faune, Section 1 : De la chasse, Article 163 : "Sont interdits sur l'ensemble du territoire national [...] la chasse [...] au moyen de produits chimiques ou toxiques"

PROTECTION DES VAUTOURS : CADRE LÉGISLATIF

Au niveau international

Il existe plusieurs conventions internationales qui servent de cadre pour la protection de la faune. Ci-dessous sont présentées celles auxquelles le Tchad a adhéré et qui s'appliquent à la protection des vautours :

Convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Entrée en vigueur en 1975, le Tchad y a adhéré en 1989. Cette convention régleme le commerce international des animaux et des plantes sauvages, vivants ou morts. Pour sa mise en application, chaque pays doit adopter sa propre législation au niveau national. Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites aux Annexes, en fonction du degré de protection dont elles ont besoin. Les vautours d'Afrique sont couverts par l'Annexe II, signifiant que leur commerce doit être contrôlé afin d'éviter une utilisation incompatible avec leur survie.

Convention sur la Diversité Biologique (CBD)

Traité international juridiquement contraignant, adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Son but est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable, et dont les principaux objectifs sont : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Le Tchad a ratifié cette convention en 1993 et doit ainsi rendre compte de ces progrès.

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Entrée en vigueur en 1983, cette convention offre une plateforme globale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. Le Tchad en est devenu Partie depuis 1996.

Les espèces migratrices sont réparties en deux annexes en fonction de leur statut. Celles menacées d'extinction, comme c'est le cas pour l'ensemble des vautours présentés dans ce guide, sont inscrites à l'Annexe I de la Convention.

La CMS prévoit un certain nombre de mécanismes, par exemple des protocoles d'accord, des résolutions, des groupes de travail et des lignes directrices qui ont un rapport direct avec la conservation des vautours.

Le Plan d'action multi-espèces visant à conserver les vautours d'Afrique-Eurasie, développé sous l'égide de la CMS et adopté en 2017 est l'un des outils de référence pour guider la conservation de ces oiseaux. Il a pour objectif de stopper rapidement le déclin actuel de 15 espèces dans la majorité des régions continentales d'Afrique et d'Eurasie. Il recommande 124 actions à mettre en œuvre d'ici 2029.

Au niveau national

L'Administration chargée de la faune au Tchad est la **Direction de la Faune et des Aires Protégées** (DFAP), rattachée au Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable.

Selon la **loi N°14/PR/2008** portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques au Tchad, les espèces sont classées en deux catégories selon le régime de protection auquel elles sont soumises : les espèces intégralement protégées (liste A) et les espèces partiellement protégées (liste B)¹.

Le **décret N°380/PR/PM/MAE/2014** fixe les modalités d'application du régime de la faune et l'adoption des listes A et B. Tous les vautours sont inscrits dans la liste des espèces intégralement protégées (liste A), et ce sur l'intégralité du territoire.

- Ainsi, ils font l'objet d'une prohibition totale de prélèvement, que ce soit par capture, chasse ou ramassage d'œufs (à l'exception d'autorisation ponctuelle d'immobilisation temporaire, dans un but de recherche scientifique).
- Toute infraction sera sanctionnée et fera l'objet d'un suivi judiciaire. Les peines prévues pour la chasse d'animaux intégralement protégés incluent un emprisonnement d'un à trois ans et/ou d'une amende de 100 000 à 500 000 FCFA, pour quiconque aura volontairement abattu, capturé ou blessé, un animal dont la chasse est interdite, ou aura ramassé ou détruit les œufs, les nids, gîtes ou tanières. Les peines diminuent en cas d'acte involontaire, à un emprisonnement de trois mois à un an et/ou d'une amende de 25 000 à 200 000 FCFA².

Les agents assermentés des administrations chargées des forêts, de la faune, et des ressources halieutiques sont les principaux acteurs de l'application de cette loi, mais tout autre agent commissionné par son ministère de tutelle à cet effet peut être habilité à rechercher et constater les infractions prévues par la loi N°14/PR/2008³.

Toute personne ayant connaissance d'une infraction peut et se doit de saisir les agents responsables.

Que faire si on trouve une ou des carcasse(s) ou partie(s) de vautours? Il est essentiel d'enregistrer un maximum d'informations : point GPS ou lieu, nombre de vautours concernés, espèce(s) impliquée(s) et si possible prendre des photos. Toutes informations complémentaires, telles que l'environnement et les conditions de découverte, la présence d'autre(s) carcasse(s) ou des témoignages de personnes, sont également importantes. Le signalement doit être transmis aux autorités compétentes dans les plus brefs délais. Sahara Conservation tient à jour une base de données recensant les différents cas de mortalité de vautours enregistrées dans et à proximité de la RFOROA.

¹ TITRE III - DU RÉGIME DE LA FAUNE, Chapitre 3 : Des catégories d'espèces de faune, Section 1 : Du principe de classification, Article 132-135

² TITRE V - DE LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS, Chapitre 2 : Des infractions et des sanctions, Section 2 : Des infractions et des sanctions en matière de faune, articles 312 et 313

³ TITRE V - DE LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS, Chapitre 1 : De la procédure

LES PRINCIPALES ESPÈCES DE VAUTOURS

Le Tchad abrite plusieurs zones clés pour la conservation des vautours, y compris les aires protégées. Les espèces observées varient selon les habitats et les écosystèmes. Parmi ces aires protégées, la RFOROA joue un rôle essentiel pour la reproduction de certaines de ces espèces de vautours en zone sahélo-saharienne.

ESPÈCES DE VAUTOURS POUVANT ÊTRE OBSERVÉES AU TCHAD :

Espèce (nom vernaculaire)	Nom scientifique	Statut au Tchad	Dans la RFOROA
Vautour de Rüppell	<i>Gyps rueppelli</i>	Résident	Résident et reproducteur
Vautour africain	<i>Gyps africanus</i>	Résident	Visiteur saisonnier
Vautour oricou	<i>Torgos tracheliotos</i>	Résident	Résident et reproducteur
Vautour à tête blanche	<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Résident	Pas d'observation récente
Vautour charognard	<i>Necrosyrtes monachus</i>	Résident	Visiteur saisonnier
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	Résident et migrateur	Visiteur saisonnier
Palmiste africain	<i>Gypohierax angolensis</i>	Résident	Non observé
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Visiteur occasionnel (non-reproducteur)	Visiteur occasionnel

Pour toute observation que vous souhaitez communiquer, se référer aux contacts, page 23.

Vautour de Rüppell

Gyps rueppelli

ASPECT : C'est un grand vautour. Son plumage noir tacheté de blanc, son bec blanc et ses yeux jaunes (chez les adultes) le rendent facilement identifiable. Le cou et la tête sont déplumés et recouverts d'un duvet beige avec une collerette blanche à la base du cou. Les jeunes ont cependant un plumage brun plus uniforme et un bec foncé.

ÉCOLOGIE : Le vautour de Rüppell se nourrit de charognes, principalement de muscles mous et de tissus. Il s'attaque rarement à de petites carcasses et trouve une grande partie de sa nourriture en suivant d'autres vautours ou des troupeaux.

Il est capable de voler à très haute altitude et pendant plusieurs heures pour trouver de la nourriture. Il est en général dominant autour des carcasses, sauf en face du vautour oricou, plus grand que lui. C'est une espèce très sociale qui préfère dormir, se nourrir et nicher en colonie. Les couples reproducteurs peuvent nicher sur des falaises ou des arbres.

DISTRIBUTION & HABITAT : C'est une espèce sahélienne qui réside dans un nombre limité de pays, allant du Sénégal au Soudan, et de l'ouest de l'Éthiopie, jusqu'au nord de la Tanzanie. Il habite en milieux découverts et arides, dans les savanes et les zones herbeuses. Les vautours de Rüppell peuvent se déplacer de plusieurs centaines de kilomètres en fonction des saisons des pluies. D'importants mouvements journaliers allant jusqu'à 150–200 km ont aussi été enregistrés.



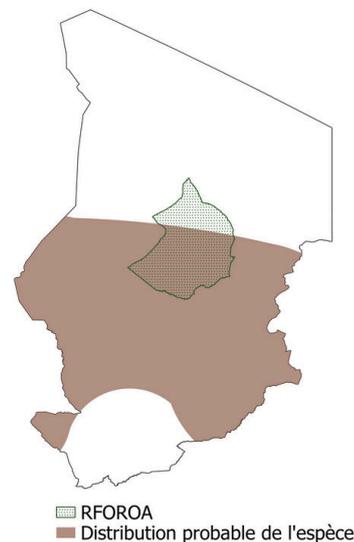
Taille : 85–107 cm
Envergure : 220–250 cm
Temps d'incubation : ~55 jours
Statut : En danger critique (CR)

Vautour de Rüppell en vol. Le motif du dessous des ailes est caractéristique chez l'adulte



AU TCHAD : Son aire de distribution inclut la moitié sud du pays (la partie sahélienne), à l'exception de l'extrême sud d'où il semble avoir disparu. Cette espèce peut être observée nichant sur des arbres ou sur des falaises.

DANS LA RFOROA : Il s'agit de l'espèce la plus commune. La population reproductrice niche sur des arbres et fait l'objet d'un suivi régulier durant sa période de reproduction, de novembre à mai.





Taille : 80-98 cm
 Envergure : 212-218 cm
 Temps d'incubation : 56-58 jours
 Statut : En danger critique (CR)



Deux vautours africains adultes, un en vol dont le dos blanc est bien visible

Vautour africain adulte en vol. Le dessous des ailes est presque blanc



AU TCHAD : Le pays constitue la limite nord de l'aire de distribution de l'espèce. Sa densité est très variable suivant les régions. Le vautour africain est présent en majorité (par rapport aux autres vautours) dans le sud du pays, où il niche.

DANS LA RFOROA : Visiteur rarement observé et principalement durant la saison des pluies. Aucun nid n'est connu à ce jour.

Vautour africain

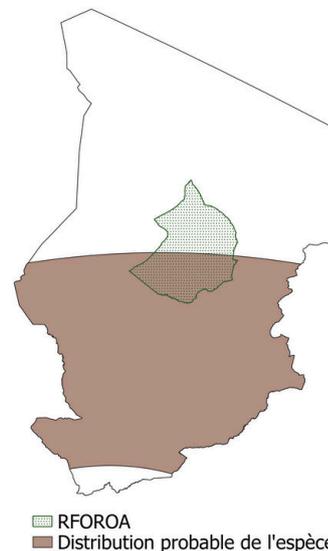
Gyps africanus

ASPECT : Appartenant au même genre *Gyps* que les vautours de Rüppell, les vautours africains ont une morphologie similaire, mais sont plus petits. Leur plumage est plus uniforme que les vautours de Rüppell, bruns, avec le dos et le dessous des ailes relativement clairs chez les adultes, qui les rendent faciles à identifier en vol. La peau du cou et de la tête est de couleur noire et recouverte uniquement d'un duvet beige. Les jeunes sont plus sombres et la couleur blanche sur le dos et le dessous des ailes apparaît vers leur 4 ans.

DISTRIBUTION & HABITAT : Le vautour africain est le plus répandu en Afrique et on le retrouve à l'Ouest, à l'Est et au Sud du continent. La diminution de son aire de distribution est particulièrement marquée en Afrique de l'Ouest et il pourrait avoir disparu au Nigéria.

C'est une espèce sédentaire mais capable de voler des heures à la recherche de nourriture. Il vit dans la savane, dans des zones légèrement boisées, notamment avec des *Acacias*.

ÉCOLOGIE : Le vautour africain se nourrit de charognes, principalement de muscles mous et de tissus. C'est une espèce très grégaire qui se rassemble sur les carcasses et sur les sites de perchage. En compétition avec les autres vautours pour se nourrir, les vautours africains sont habituellement les plus nombreux, convergeant par dizaines, voire centaines, si bien qu'ils ont pour eux la loi du nombre.



Vautour oricou

Torgos tracheliotus



Taille : 98-115 cm
Envergure : 255-290 cm
Temps d'incubation : 52-56 jours
Statut : En danger (EN)

ASPECT : C'est le plus grand vautour d'Afrique. Il a un plumage majoritairement brun foncé, à l'exception des cuisses qui sont recouvertes d'un duvet blanc chez les adultes. Le cou est entouré d'une collerette brune. La tête chauve et large est rosée chez les adultes et grisâtre chez les jeunes, surmontée d'un bec très puissant, qui le rend facilement reconnaissable. Les juvéniles ont un plumage entièrement brun.

ÉCOLOGIE : Le vautour oricou se nourrit principalement sur des carcasses d'animaux. Son bec puissant lui permet de convoiter des parties peu accessibles pour les autres espèces de vautours. C'est l'un des seuls rapaces africains capables de déchirer la peau des grands mammifères. Ils sont également connus pour chasser, prenant pour proies de petits reptiles, poissons, oiseaux et mammifères. Les vautours oricou vivent la plupart du temps en solitaire et les couples nichent seuls, au sommet d'arbres tels que les *Acacia*, les *Balanites* ou les *Maerua*.

DISTRIBUTION & HABITAT : Cette espèce est présente en Afrique et au Moyen-Orient. En Afrique, il s'agit de l'une des espèces de vautours les plus rares et les moins représentées sur le continent. Ils sont considérés comme des migrateurs partiels, se déplaçant en fonction des pluies. Les vautours oricou fréquentent les savanes sèches, les broussailles épineuses, les plaines arides et les déserts et leurs arbres épars. Ces oiseaux montrent une nette préférence pour les contrées sauvages où les arbres sont clairsemés et les herbes très basses, voire absentes.

AU TCHAD : La majorité du pays se trouve au sein de l'aire de distribution des vautours oricou, bien qu'ils ne se reproduisent que dans certaines zones, notamment dans la partie centrale et les bandes sud-ouest et sud-est du pays.

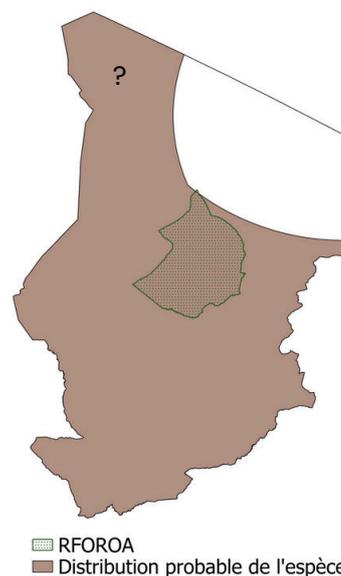
DANS LA RFOROA : C'est la deuxième espèce résidente de la réserve, les vautours de Rüppell qui partagent leur habitat les surpassant en nombre. Ils ont la même période de reproduction (novembre à mai) et font également l'objet d'un suivi régulier. Les mêmes nids, construits sur des arbres, peuvent être utilisés par les deux espèces d'une année sur l'autre.

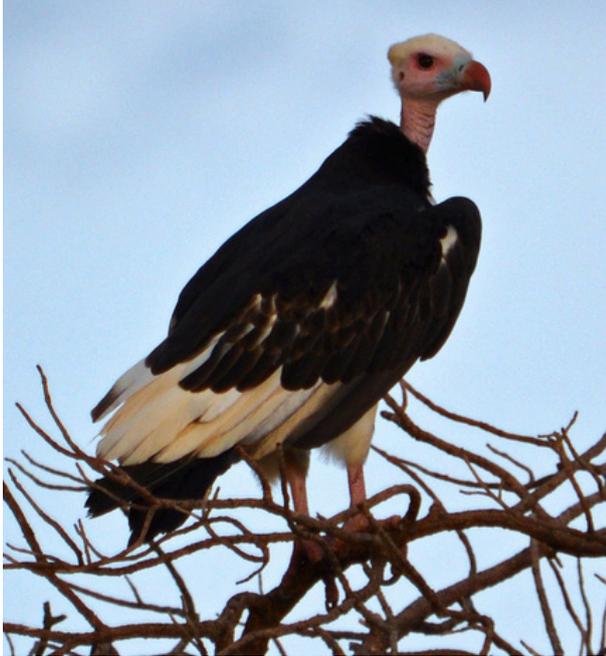


Prenant son vol. Le duvet blanc aux cuisses (pas encore total) contraste avec le reste du plumage



Vautour oricou subadulte, reconnaissable à ces cuisses brunes et sa peau légèrement grisée





Vautour à tête blanche

Trigonoceps occipitalis

Taille : 78-85 cm
 Envergure : 202-230 cm
 Temps d'incubation : 51-56 jours
 Statut : En danger critique (CR)

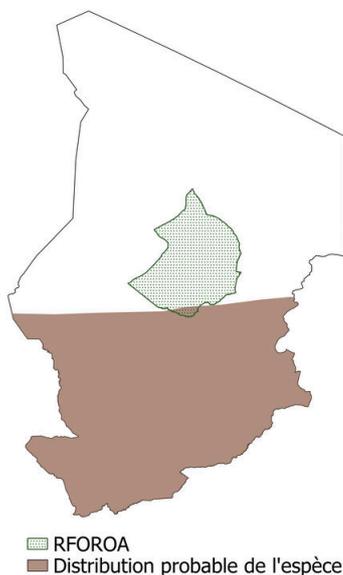


Le mâle (à droite) et la femelle (à gauche) en vol sont facilement reconnaissables
 © Tim Wachter

ASPECT : C'est un vautour de taille moyenne, avec un plumage foncé, à l'exception du ventre, du bout des ailes et des pattes qui sont blancs, sauf chez les jeunes. Sa tête blanche surmontée d'une crête et son bec rosé à base bleue sont très caractéristiques. C'est la seule espèce de vautour qui présente un dimorphisme sexuel prononcé visible en vol : la femelle a les rémiges secondaires blanches (cf. photo et flèche ci-contre) contrairement au mâle qui les a noires.

DISTRIBUTION & HABITAT : Présent uniquement en Afrique, c'est l'espèce de vautour la moins représentée en nombre avec une population mondiale estimée à 5500 individus. Le vautour à tête blanche fréquente les savanes, les zones couvertes de buissons épineux ou légèrement boisées. Il est souvent loin des habitations humaines. On le retrouve désormais principalement dans les aires protégées.

ÉCOLOGIE : Le vautour à tête blanche se nourrit sur des carcasses, et des fragments d'os mais c'est aussi un prédateur capable d'attraper de petites proies. Il se nourrit en général seul ou par paire. L'adulte est principalement sédentaire et vit en solitaire. Il niche habituellement par couples isolés sur des arbres, principalement des *Acacias* ou des baobabs.



AU TCHAD : Résident dans la moitié sud du pays, peu de données ont été collectées sur cette espèce rarement observée.

DANS LA RFOROA : Décrit par le passé comme 'répandue et fréquemment rencontrée' dans la RFOROA (Newby, 1980), aucune observation n'a été rapportée depuis plus d'une décennie.

Juvenile dans son nid. Le duvet noir sur la tête est très caractéristique de cet âge.



Vautour charognard

Necrosyrtes monachus

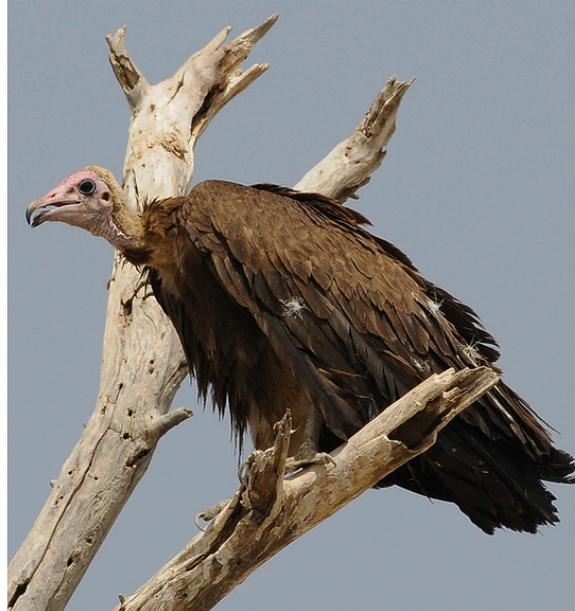
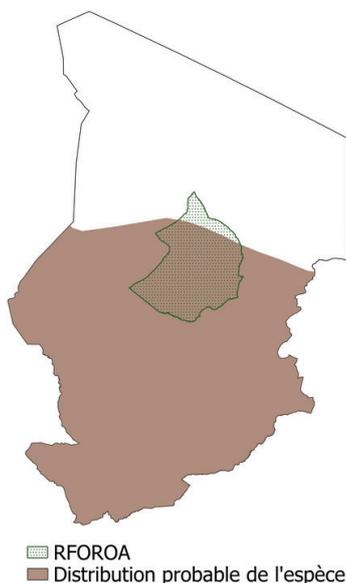
ASPECT : C'est un vautour de petite taille, avec un plumage brun. Les jeunes et les adultes sont semblables, seuls leur tête et leur cou déplumés varient du blanc/gris au rosé avec l'âge, et leur calotte du brun au blond. Le vautour charognard a un bec long et affiné. En vol, sa silhouette brune avec une queue courte et légèrement carrée est caractéristique.

ÉCOLOGIE : Les vautours charognards se nourrissent et se rassemblent souvent en nombre autour de grosses carcasses. De taille plus petite, il est souvent dominé par les autres espèces de vautours plus grosses.

Son bec ne lui permet pas de déchirer la peau d'une carcasse, le contraignant à varier ses sources de nourriture, telles que des insectes, des déchets. Il se reproduit tout au long de l'année, à part en saison des pluies.



Jeune charognard (à gauche, identifiable à sa tête grise et sa calotte brune) et trois adultes à droite (têtes rose et calotte blonde caractéristique)



Taille : 65-75 cm
Envergure : 170-182 cm
Temps d'incubation : 46-54 jours
Statut : En danger critique (CR)

DISTRIBUTION & HABITAT : Originaire d'Afrique subsaharienne, ce vautour est présent uniquement sur le continent africain. C'est une espèce sédentaire, mais les individus non reproducteurs peuvent se montrer relativement mobiles, en fonction des variations des pluies par exemple. Cette espèce est régulièrement observée à proximité des habitations humaines. On la trouve également dans les prairies ouvertes, à la lisière des forêts, dans les savanes boisées, dans les déserts et le long des côtes.



Jeune charognard en vol

AU TCHAD : Présent dans la moitié sud du pays, il est généralement le vautour le plus connu, par sa proximité avec les hommes. On le retrouve régulièrement à proximité des villes, bénéficiant des infrastructures et activités humaines comme les abattoirs, qu'il utilise comme sites de nourrissage. Peu de données sont disponibles quant à sa reproduction dans le pays.

DANS LA RFOROA : Visiteur peu fréquent, il est observé principalement en saison des pluies, notamment en août.



Taille : 55-75 cm
 Envergure : 155-175 cm
 Temps d'incubation : 42 jours
 Statut : En danger (EN)

Un vautour percnoptère subadulte en vol



AU TCHAD : Sans doute l'espèce la plus largement distribuée sur le territoire. On retrouve des individus migrateurs, venant principalement d'Europe de l'Est et du Moyen Orient pour l'hiver. Il existe une population résidente dans le nord du pays.

DANS LA RFOROA : Visiteur observé presque toute l'année, et plus intensément durant la saison des pluies. Les migrants du Moyen-Orient sont les plus fréquemment identifiés dans la réserve (grâce aux bagues).



Vautour percnoptère ou Percnoptère d'Égypte

Neophron percnopterus

ASPECT : Petit vautour, de taille similaire au vautour charognard. Son physique dénote, avec une tête entièrement plumée et une face jaune-orangée chez les adultes, et grisâtre chez les jeunes. Son plumage est de couleur sombre lorsqu'il est jeune, puis évolue en une succession de plumages intermédiaires, jusqu'à devenir entièrement blanc avec les extrémités des ailes noires lorsqu'il atteint l'âge adulte. En vol, sa queue légèrement pointue rend sa silhouette facilement identifiable.

Un vautour percnoptère juvénile (à gauche) et un adulte (à droite), identifiables par leur plumage



ÉCOLOGIE : C'est un charognard opportuniste, dont le régime alimentaire est très varié, comprenant des charognes, des tortues, des déchets organiques, des insectes, de petits vertébrés, des œufs et des fèces. Les vautours percnoptères sont généralement solitaires, mais peuvent se rassembler sur des sites de nourrissage, ou des perchoirs pour les oiseaux non reproducteurs. Les adultes reproducteurs vivent en couple, ils restent en général fidèles à leur partenaire et occupent souvent le même nid d'une année sur l'autre. Ils font leur nid sur des falaises, dans des cavités naturellement formées.

DISTRIBUTION & HABITAT : Le vautour percnoptère a une aire de distribution assez large : on le retrouve en Europe, en Asie, au Moyen Orient et en Afrique. Les populations les plus au nord sont migratrices : elles se reproduisent en été et migrent des milliers de kilomètres au sud en hiver. Cette espèce favorise généralement les habitats de types collines ouvertes ou montagnes basses.

Source : ebird.org
© Chris Wood



Palmiste africain

Gypohierax angolensis

ASPECT : Petit vautour, noir et blanc avec une face présentant une partie de peau nue rouge-orangée autour des yeux et un bec épais crochu, qui le distingue du percnoptère. Les juvéniles sont entièrement bruns (cf. page 21).

Taille : 60-65 cm
Envergure : 135-155 cm
Statut : Préoccupation mineure (LC)



Source : ebird.org
© Micheal O'Brien

ÉCOLOGIE : Il se distingue des autres espèces de vautours par son régime alimentaire. Principalement végétarien, il se délecte des fruits de palmiers. Il peut également se nourrir de charognes et de petits animaux, y compris de poissons, d'amphibiens et de crabes.

Il niche sur les arbres, notamment des palmiers, des baobabs ou des euphorbes.

DISTRIBUTION & HABITAT : Sédentaire dans la majeure partie de son habitat en Afrique subsaharienne. Il fréquente les lisières de forêts tropicales, au voisinage de palmiers (à huile ou raphia). Souvent près de l'eau.

AU TCHAD : On le retrouve dans l'extrême sud du pays.

Vautour fauve

Gyps fulvus

ASPECT : Grand vautour brun-fauve avec une petite tête recouverte d'un duvet claire, une collerette blanche, un bec et des yeux jaunâtres. Les juvéniles sont globalement bruns, y compris la collerette et les yeux (cf. Page 21).

ÉCOLOGIE : Le vautour fauve est un nécrophage strict, capable de déchirer les tissus grâce à son bec puissant. Ils vivent en colonie, faisant leur nid dans des cavités de falaises et sur des parois rocheuses

Taille : 95-110 cm
Envergure : 230-280 cm
Statut : Préoccupation mineure (LC)



Source: ebird.org
© Santiago Caballero
Carrera



Source: ebird.org
© Daniel Jauvin

DISTRIBUTION & HABITAT : Vautour le plus commun en Europe, il réside également en Asie, au Moyen-Orient et à l'extrême nord de l'Afrique. Les adultes sont sédentaires tandis que les jeunes migrent en automne vers l'Afrique et jusqu'au sud du Sahara.

AU TCHAD : Des jeunes migrants peuvent occasionnellement être observés

Fiche d'aide à l'identification

Le tableau ci-dessous résume de façon succincte les principaux signes distinctifs des différentes espèces de vautours afin de faciliter leur identification sur le terrain.

Espèce	Principaux signes distinctifs
Vautour de Rüppell	Aspect caractéristique des <i>Gyps</i> . Plumage foncé comme tâcheté de blanc. Long cou gris/rosé et tête allongée, recouverts de duvet blanc. Yeux jaunes et bec blanc chez les adultes.
Vautour africain	Aspect caractéristique des <i>Gyps</i> . Brun, avec le dos et le dessous des ailes clairs chez les adultes - facile à identifier en vol. Peau du cou et de la tête noire, recouverte d'un duvet beige sauf autour du bec et des yeux, formant comme un 'masque' noir.
Vautour oricou	Le plus imposant des vautours d'Afrique. Plumage uniforme brun, avec des cuisses blanches. Tête large et nue (allant du gris au rose), avec des plis de peau et un bec proéminent.
Vautour à tête blanche	Plumage noir, avec le ventre et les cuisses blanches. Ailes intérieures blanches chez la femelle, foncées chez le mâle et l'immaturo. Tête blanche large, avec un bec rosé à base bleue.
Vautour charognard	Petit vautour au plumage brun uniforme, avec une tête rose déplumée et un bec très fin.
Vautour percnoptère	Aspect différent des autres vautours - petit, avec la tête et le cou plumé et une face jaune-orangée. Plumage blanc avec les extrémités des ailes noires (adultes). Queue en forme de V.
Palmiste africain	Petit vautour. Plumage blanc et noir avec une peau faciale rouge (adultes). Bec épais et crochu.
Vautour fauve	Le plus grand des <i>Gyps</i> . Plumage fauve relativement uniforme, avec une tête claire. Yeux jaunes et bec blanc chez les adultes.

Ci-dessous des éléments pouvant aider à distinguer les espèces paraissant semblables. A noter qu'il peut cependant y avoir des variations et des exceptions au sein d'une même espèce.

LES GYPS : Le genre *Gyps* est le seul à comprendre plusieurs espèces; Elles ont donc un aspect similaire. En vol, les adultes peuvent facilement être identifiés (cf. fiche espèce - motifs/couleurs du dessous des ailes). Voici certains signes distinctifs pour les reconnaître au sol:

Leur taille : Le vautour fauve est le plus gros (95-110 cm) et paraît plus imposant, surtout en comparaison avec le vautour africain, qui est le plus petit (80-98 cm).

Plumage : Le vautour de Rüppell a un plumage plus nuancé, foncé avec les extrémités des plumes blanches, tandis que le vautour fauve est justement plus fauve (brun-roux), et sa tête claire dénote. Le vautour africain, lorsqu'au sol, apparaît d'un brun plus uniforme.

La tête : Le vautour africain est le seul à avoir un masque noir, un bec et des yeux foncés. Les deux autres espèces ont une tête claire, grisâtre voir rosée chez les Rüppell, avec des yeux jaunes et un bec blanchâtre (chez les adultes). Le vautour de Rüppell a une tête de forme plus allongée.

Il est plus difficile de distinguer les juvéniles de ces espèces, tous relativement bruns, les signes distinctifs caractéristiques sont moins, voire pas visibles.

La distribution de ces vautours varie et peut également constituer un indice supplémentaire pour leur identification. Dans la RFOROA, le vautour de Rüppell est l'espèce de *Gyps* la plus commune. On peut occasionnellement observer le vautour africain, et plus rarement le vautour fauve.



Vautours africains, jeunes

Vautour de Rüppell, adulte



Source:
Rodriguez &
Elorriaga, 2016

Parmi les 3 Gyps:
Gauche : Vautour
de Rüppell, adulte

Milieu: Vautour
fauve, jeune (2nd
plumage)

Droite : Vautour
africain, juvénile

LES PETITS VAUTOURS JEUNES : Les jeunes vautours percnoptères, vautours charognards et palmistes africains ont une taille et un plumage sombre similaires.

En vol la forme de la queue, plus pointue chez le vautour percnoptère, constitue un critère d'identification fiable, quel que soit l'âge ou le plumage. Au sol, une différence au niveau du cou est visible : Garnis et recouverts de petites plumes chez le vautour percnoptère et le palmiste africain (alors que le charognard lui ne possède qu'un duvet), ne donnant pas cette impression de long cou fin. Le palmiste africain se distingue par son bec épais.

La distribution de ces vautours varie et peut constituer un indice pour leur identification. Dans la RFOROA, seuls les vautours charognards et les percnoptères ont été observés.



Jeune percnoptère
© Svetoslav Mitkov



Jeune charognard



Jeune palmiste
Source : ebird.org
© Micheal O'Brien

BIBLIOGRAPHIE

En plus des études réalisées par Sahara Conservation, ce guide a été élaboré avec le recours aux contenus suivants :

Birdlife International. (2018). *L'état des Oiseaux d'Afrique 2017 ; Indicateurs pour notre environnement en mutation de Birdlife International.*

Borrow N., Demey R. (2014). *Guide des oiseaux d'Afrique de l'Ouest. Deuxième édition.* SA. Paris, 512p.

Botha, A. J., Andevski, J., Bowden, C. G. R., Gudka, M., Safford, R. J., Tavares, J. and Williams, N. P. (2017). *Multi - species Action Plan to Conserve African - Eurasian Vultures.* CMS Raptors MOU Technical Publication No. 5. CMS Technical Series No. 35. Coordinating Unit of the CMS Raptors MOU, Abu Dhabi, United Arab Emirates.

CBD Secretariat. (2006). *Convention on Biological Diversity.* <https://www.cbd.int/>

CITES Secretariat. *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.* <https://cites.org/fra>

Buij, R., Davies, R., Kendall, C., Monadjem, A., Rahman, L. & Luddington, L. (2018). *Vulture strongholds and key threats: a mapping exercise to guide vulture conservation in Africa.*

CMS Secretariat (2019). *Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.* <https://www.cms.int/fr>

Collin, D. (2005). *Oiseaux.net.* <https://www.oiseaux.net/>

Cornell University (2025). *eBird.* <https://ebird.org/>

Ogada, D., Shaw, P., Beyers, R. L., Buij, R., Murn, C., Thiollay, J. M., Beale, C. M., Holdo, R. M., Pomeroy, D., Baker, N., Krüger, S. C., Botha, A., Virani, M. Z., Monadjem, A., & Sinclair, A. R. E. (2016). *Another Continental Vulture Crisis: Africa's Vultures Collapsing toward Extinction.* Conservation Letters, 89-97. Article 2. <https://doi.org/10.1111/conl.12182>

République du Tchad. (2008). *Loi 14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.*

République du Tchad. (2014). *Décret N°380/PR/PM/MAE/2014 fixant les modalités d'application du régime de la faune.*

Rodriguez, G., Elorriaga, J. (2016). *Identification of Rüppell's Vulture and African White-backed Vulture and Vagrancy in the WP.* Dutch Birding, 38(6), 349-375.

Newby J. (1980) *The birds of the Ouadi Rimé-Wadi Achim Faunal Reserve.* Malimbus 2, pp. 29-50

Santangeli, A., Girardello, M., Buechley, E., Botha, A., Minin, E.D. & Moilanen, A. (2019). *Priority areas for conservation of Old-World vultures.* Conservation Biology, 33, 1056-1065.

Shaw, P., Ogada, D., Dunn, L., Buij R., Amar A., Garbett R., Herremans M., Virani M.Z., Kendall C.J., Croes B.M., Odino M., Kapila S., Wairasho P., Rutz C., Botha A., Gallo-Orsi U., Murn C., Maude G., Thomsett S. (2024). *African savanna raptors show evidence of widespread population collapse and a growing dependence on protected areas.* Nat Ecol Evol 8, 45-56. <https://doi.org/10.1038/s41559-023-02236-0>

UICN. (2020). *The UICN Red List of Threatened Species.* Version 2020-2. <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/>

CONTACT

Sahara Conservation

Route de la Gendarmerie, Quartier Klémat
BP 2845
N'Djaména - TCHAD

Pour toute observation de vautours à notifier : monitoring@saharaconservation.org

Pour toute autre thématique : scf@saharaconservation.org



Jeune vautour charognard et vautour oricou mangeant une carcasse